



## Retenue abusive sur caution

Par **Max95**, le **13/09/2022** à **22:05**

Bonjour,

Lors de ma location, j'ai cassé un canapé-lit, qui était déjà de mauvaise qualité.

Lors de la remise de caution, l'agence m'a chargé plus de 400 euros pour l'achat d'un nouveau canapé-lit, alors que celui-ci vaut dans les 150-200 euros.

De plus, l'agence m'a également chargé jusqu'à 170 euros de frais supplémentaires pour les motifs suivants (mail reçu de l'agence) :

"Les frais supplémentaires correspondent aux frais d'administrations pour le temps passé à la recherche et l'achat du remplacement du canapé ainsi que le déplacement jusqu'à l'entrepôt pour récupérer le nouveau canapé.

Ainsi que les risques que j'ai engagé lors du transport du canapé dans le coffre ouvert de ma voiture qui n'est pas adapté à accueillir un canapé, ainsi que les efforts engagés et la mobilisation de trois personnes de l'agence à porter le tout nouveau canapé jusqu'à l'appartement, que je vous rappelle se trouve au 2<sup>eme</sup> étage de l'immeuble sans ascenseur. "

Quels recours puis-je avoir ?  
En vous remerciant par avance...

Par **Visiteur**, le **13/09/2022** à **22:45**

Bonjour,

C'est illégal.

L'agence ne peut que vous facturer sur facture ou devis le remplacement du meuble.

Sans facture de la livraison, elle ne peut rien vous imputer de plus.

Contestez par courrier RAR puis si besoin au tribunal.

NB : ce n'est pas une *caution*, c'est un **DEPOT DE GARANTIE**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301>

Par **janus2fr**, le **14/09/2022** à **07:11**

[quote]

l'agence m'a chargé plus de 400 euros pour l'achat d'un nouveau canapé-lit, alors que celui-ci vaut dans les 150-200 euros.

[/quote]

Bonjour,

Le bailleur doit vous fournir la facture en justificatif, vous pouvez donc voir si la valeur du meuble est de 400 ou 150/200€.

[quote]

De plus, l'agence m'a également chargé jusqu'à 170 euros de frais supplémentaires pour les motifs suivants (mail reçu de l'agence) :

[/quote]

On ne peut vous retenir que des frais justifiés par devis ou facture de professionnels, demandez ces justificatifs.

Par **oyster**, le **14/09/2022** à **08:02**

Bonjour ,

"j'ai cassé un canapé lit " :

L'agence doit se contenter de gérer ,et pas de faire le déménageur en facturant un déplacement de trois personnes .

Sans facture ou devis rien n'est possible .